

CLUB BREAK DANCE saison 2017/2018

INFORMATIONS PRATIQUES :

Les cours seront assurés le **jeudi dans la salle de danse de la polyvalente (à côté des terrains de rugby)**.

Deux créneaux proposés selon le niveau et/ou l'âge des élèves :

- 17h30 à 18h30 : débutants
- 18h30 à 19h30 : avancés

Les premiers cours auront lieu le jeudi 05 octobre 2017.

Les cours du 05 et du 12/10 permettront aux enfants d'essayer cette activité.

A partir du jeudi suivant, le 19 octobre, il faudra apporter le dossier d'inscription complet.

INSCRIPTION :

Fiche d'adhésion à remplir + **certificat médical** de non contre indication à la pratique de la danse hip-hop (break dance) + le **règlement**. Merci d'apporter le dossier d'inscription complet le **jeudi 19 octobre**.

Pour des raisons physiques et psychiques, nous n'acceptons pas les enfants de moins de 8 ans.

TARIFS :

- L'**adhésion** à la MJC est de **10€**
- La cotisation pour les cours est de **165€** (soit 55€/trimestre).

Pour faciliter la gestion des dossiers, merci de faire :

- **1 chèque de 10€** ou espèces.
- **1 chèque de 165€ ou 3 chèques de 55€** (par enfant) ou espèces

Marquer au dos des chèques la date d'encaissement.

Aucun remboursement ne sera effectué pendant l'année (sauf raison médicale).

LIEU:

Les cours auront lieu dans la salle de danse de la salle polyvalente. Toutefois, si cette salle devait être réquisitionnée pour une manifestation, les cours seraient assurés : au foyer rural, à la salle du temps libre ou à la MJC.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Pour faire du hip-hop, il n'y a pas de tenue spécifique. Chacun danse avec les vêtements qu'il souhaite, l'important est de se sentir à l'aise et de pouvoir effectuer des mouvements amples.

Néanmoins, nous conseillons aux élèves de porter un **pantalon de type jogging** avec des **tennis/baskets propres**. **Pour une bonne utilisation du parquet, il est indispensable que les élèves viennent au cours avec des chaussures réservées uniquement à cet usage.**

Selon l'évolution des cours, il pourra être demandé d'avoir un sweat, un bonnet et des genouillères.

INTERVENANT :

Joshua THIESSET, nouvel intervenant cette année assurera les cours.

Pour information, Joshua est issu du même groupe de danse hip-hop que notre ancien professeur Quentin « **Street Creativity** ».

N'hésitez pas à prendre contact avec lui après le cours si vous avez des questions.

Vous pouvez également contacter la MJC.

PLANNING :

30 cours par an selon les jours fériés, les ponts....

Il n'y a pas de cours pendant les vacances.

REPRESENTATION :

Le spectacle se fera lors de la fête de la musique 2018. Il se peut qu'il y ait d'autres manifestations durant l'année. Vous en serez informés.

Danser et s'exprimer devant un public est une expérience valorisante qui se mérite, ce n'est pas quelque chose d'acquis.

Selon le comportement et l'implication de l'élève, le professeur se réservera le droit de le faire participer.

ANNULATION :

En cas d'absence de Joshua, un autre professeur le remplacera.

Si le remplacement n'est pas possible, nous vous préviendrons pour annuler le cours (appel téléphonique, mail ou mot sur la porte).

Les cours non effectués seront rattrapés durant l'année.

Nous faisons souvent le choix de les rattraper en fin d'année et/ou à l'approche d'un spectacle. Cela permet d'avoir des moments supplémentaires pour répéter les chorégraphies.

COMPORTEMENT :

Nous vous rappelons que cette activité n'est pas un mode de garde.

Les élèves viennent pour acquérir des connaissances théoriques et pratiques.

En cas de comportement irrespectueux à l'encontre des autres élèves ou de l'adulte, les parents seront directement mis au courant.

Si aucune amélioration ne se fait sentir, le jeune pourra être exclu du cours et se voir refuser l'accès au club.

L'équipe de la MJC vous souhaite une bonne rentrée avec le club break dance !

MJC LEGUEVIN - 6 bis, avenue de Comminges - 31490 LEGUEVIN
05-34-57-46-38 / 06-31-11-98-63 – contact@mjc-leguevin.org – www.mjcleguevin.fr